

qu'une sorte de commercialisation d'«État» afin de parer à ce que nous estimions être un prix de revient spécifique résultant de la propriété étrangère. Notre proposition vise donc à résoudre un problème très particulier, et nous ne voulions pas nous étendre aux problèmes plus vastes des autres choses que de tels organismes pourraient faire. Je ne voyais évidemment aucun inconvénient à ce que l'on envisage la possibilité de permettre à un tel organisme de jouer un plus grand rôle. Je suppose qu'il y a toujours le danger de voir les gens qui sont opposés à un tel rôle général réussir à empêcher la création de l'organisme si son mandat est exprimé en des termes si généraux tandis qu'ils pourraient en principe y consentir s'ils savaient qu'il était destiné à résoudre un problème particulier.

• 1200

M. Gilbert: Merci monsieur, merci monsieur le président.

Le président suppléant (M. Wahn): Monsieur Watkins a eu l'obligeance de dire que, si c'est nécessaire, il restera pour notre réunion de cet après-midi, bien qu'il s'était proposé de repartir immédiatement après le déjeuner. Nous espérons pouvoir terminer pour 1 heure de l'après-midi, mais peut-être devrions-nous voir exactement où nous en sommes arrivés. Nous pouvons continuer notre réunion cet après-midi si cela est désirable. J'ai sur ma liste M. Macdonald, suivi de M. More, M. Saltsman et M. Lind. Monsieur Macdonald?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur Watkins, j'aimerais poser des questions tant au sujet du secteur primaire de l'industrie qu'au sujet du secteur secondaire. En ce qui concerne le secteur primaire, au sujet d'une chose que vous avez dite il y a juste une minute, je remarque que dans le rapport vous indiquez que l'investissement étranger dans le développement des ressources peut à l'occasion n'apporter au Canada que des avantages supplémentaires vraiment minimes s'il ne s'agit pas d'une opération d'extraction utilisant une grande main-d'œuvre non spécialisée; si l'industrie en question utilise une grande quantité de machines importées; si les ventes sont faites principalement à la maison-mère étrangère à un prix établi par cette dernière, et si tout bénéfice retiré de l'exploitation canadienne est exporté sous forme de dividendes. Dans ce cas-là, le profit net pour le Canada, bien que cela puisse transformer une partie du Bouclier canadien en une usine, n'est pas bien grand du point de vue du potentiel. Je crois comprendre, d'après les réponses que vous avez faites à M. Saltsman ou M. Gilbert, que vous pensez que la Société de développement du Canada rapportera réel-

lement plus à notre pays que ce qu'il obtient actuellement. Je ne nommerai aucune industrie dans certains secteurs de l'extraction minière.

Le professeur Watkins: C'est très juste. Je pense que vous l'avez très bien dit. Du point de vue d'un économiste, ce que des pays comme le Canada sont en train de fournir à ces industries basées sur les ressources, ce sont les ressources elles-mêmes et la région où elles se trouvent. La région ne peut en profiter que si l'on peut empêcher d'autres facteurs de s'approprier tous les profits. Si vous donnez la propriété des ressources à ceux qui fournissent le capital, ces derniers peuvent bien alors réussir à accaparer pratiquement tous les avantages qui en résultent. Il y a des difficultés en ce qui concerne la façon dont ils fixent les prix des ressources, parce que les transactions entre la filiale et sa maison-mère ne sont absolument pas des opérations de marché pour un grand nombre de ressources. Il n'y a tout simplement pas de prix du marché. Il est impossible de dire comment cela peut se comparer avec ce prix, la plupart des ressources sont englobées dans les grandes entreprises elles-mêmes et il n'existe aucun marché. Comme je l'ai dit, un moyen d'y arriver réside dans la propriété canadienne. Il est possible aussi d'admettre, dans ce domaine, cette proposition de propriété minoritaire. Dans ce cas, je présume, la possession minoritaire peut s'effectuer si ces compagnies mettent leurs actions sur le marché, à la disposition des Canadiens, ou se réaliser par l'intermédiaire de la SDC.

M. Macdonald (Rosedale): Il appert, si l'on en juge d'après les autres pays, que la participation simple du gouvernement, en tant qu'associé dans un consortium, n'est pas décourageante pour un actionnaire étranger, dans la mesure où il s'agit d'un actif économiquement réalisable.

Le professeur Watkins: Je pense que c'est exact. Le cas que l'on cite généralement est celui de l'industrie pétrolière pour laquelle, il y a dix ou vingt ans, le genre d'accords sur le partage des profits que certains pays du Moyen-Orient ont maintenant passé, aurait été considéré comme absolument hors de propos. Ils n'auraient jamais pu s'en sortir. En fait, ils s'en sont sortis. Le point en litige est, à nouveau, ce que les économistes appellent les redevances, le problème est de savoir qui bénéficie de ces redevances. Du point de vue de l'étranger, il est préférable d'en avoir quelques-unes plutôt que pas du tout, si bien qu'il préfère rester même si ses redevances sont très élevées comme elles le sont pour le pétrole. Or elles ne sont pas nécessairement élevées pour toutes les industries découlant